#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## COMMUNE D' ALTECKENDORF



# ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE T26-2024

Rue de Principale

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté T22-2024 du 01 juillet 2024

**Vu** la demande de Madame REGANASS Emilie en date du 08 juillet 2024 de prolonger la pose de l'échafaudage dans le cadre des travaux de réfection de toiture au 1 rue PRINCIPALE, 67270 ALTECKENDORF jusqu'au 29 juillet 2024.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRETE

Article 1: Madame REGENASS Emilie est autorisée maintenir l'échafaudage rue PRINCIPALE pour effectuer les travaux réfection de la toiture jusqu'au

29 juillet 2024.

Article 2: La signalisation adéquate sera mise en place par Madame REGENASS

Emilie. Elle prendra toutes les dispositions pour garantir la sécurité des

usagers de la route et des piétons.

**Article 3 :** L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

<u>Article 4</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la

mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

### Article 5:

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden.
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Madame REGENASS Emilie

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 08 juillet 2024

